



## CLINIQUE IRIS Marcy l'Etoile – Lyon – Saint Priest

### SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

#### CLINIQUE IRIS – CONTRAT DE SEJOUR Hospitalisation Complète

Les activités de la Clinique IRIS spécialisée en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) s'inscrivent dans le cadre d'une politique de prise en charge globale et pluridisciplinaire des patients.

Le programme de soins est adapté à chaque patient en fonction de sa pathologie. Il comporte des phases de rééducation, de réadaptation, de prévention et d'éducation. Tous les moyens sont mis en œuvre afin de réduire les déficiences et incapacités physiques des patients et de favoriser leur réinsertion dans leur milieu socioprofessionnel et familial.

La prise en charge pluriprofessionnelle donne lieu à un contrat établi entre la Clinique IRIS et le patient. Il est entendu que cet engagement exprime la volonté de l'utilisateur d'entamer une démarche de soins et qu'il est libre de rompre cet engagement à tout moment s'il le souhaite.

Durant le séjour, l'utilisateur s'engage à respecter un certain nombre de règles de fonctionnement. De son côté, l'établissement met à disposition du patient tous les moyens dont il dispose dans le respect des règles de l'art et de la personne.

### LES MODALITES DE SEJOUR DANS L'ETABLISSEMENT

#### Information importante :

**En cas de situation sanitaire exceptionnelle, notre établissement pourra être amené à adapter certaines des mesures décrites dans ce contrat. Ces adaptations feront alors l'objet d'une communication spécifique.**

#### Activité et temps d'hospitalisation :

L'équipe médicale élabore avec vous un projet thérapeutique qui demande votre adhésion et votre participation active. Vous devez vous conformer strictement aux horaires de prise en charge et au programme défini.

Le temps en dehors des heures de réadaptation doit vous permettre de consolider vos acquis : en fonction des décisions de votre médecin, l'équipe soignante veillera à ce que vous développiez une certaine autonomie en chambre.

#### Médicaments :

Nous vous rappelons que tout traitement en cours doit être signalé dès votre arrivée aux équipes soignantes. Vous ne devez pas garder de médicaments personnels avec vous pendant votre séjour. Si vous n'avez pas la possibilité de les remettre à vos proches, vous devez les confier à l'infirmier. Ils vous seront restitués en fin d'hospitalisation.



### **Repas et régime alimentaire :**

L'organisation des soins et de la rééducation impose une certaine rigueur en ce qui concerne le respect des heures de repas. Nous vous demandons d'être présent en chambre ou en salle de restaurant à l'heure définie. La décision de vous restaurer en chambre ou en salle de restaurant sera prise lors de la visite hebdomadaire en fonction de votre programme de réadaptation.

Par ailleurs votre régime alimentaire a été conçu conjointement par un chef de cuisine et une diététicienne. Nous vous demandons de veiller à le respecter. Nos équipes sont là pour répondre à vos questions.

### **Permissions de sortie\* :**

#### **Sortie thérapeutique :**

Dans le cadre de votre projet thérapeutique, vous pourrez bénéficier d'une permission de sortie thérapeutique afin de préparer votre retour au domicile. Elle sera soumise à l'accord préalable de votre médecin (en fonction de l'évolution de votre état de santé).

#### **Autorisation de sortie le samedi ou dimanche :**

Vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'absence le dimanche ou le samedi après-midi, avec un retour impératif en fin de journée avant 20 heures.

Toute demande d'autorisation d'absence est formulée par le patient durant la visite médicale hebdomadaire.

Les permissions sont soumises à un respect des horaires établis entre vous et votre médecin. En cas de non respect de ces derniers ou en cas de sortie sans autorisation, la Direction se réserve le droit de demander votre sortie définitive de l'établissement.

*\*Les permissions de sortie sont systématiquement soumises à un accord médical préalable. En cas de situation sanitaire exceptionnelle, les modalités de mise en œuvre des permissions peuvent faire l'objet d'une adaptation par l'établissement.*

## **LES ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT**

### **L'établissement s'engage à proposer :**

1. Une prise en charge pluridisciplinaire individualisée ;
2. Un accueil en chambre individuelle ou double ;
3. Des espaces collectifs conviviaux au sein de l'établissement : la détente, le repos, la lecture... ;
4. Des repas équilibrés de qualité et variés, adaptés à vos besoins ;
5. Un suivi médical régulier et une présence médicale sur site ou via une astreinte ;
6. Un plateau technique performant (salles de kinésithérapie, espace d'ergothérapie, consultation d'orthophonie salle de renforcement musculaire, balnéothérapie...) ;
7. Des consultations spécialisées avec une diététicienne, une psychologue, une assistante sociale... ;
8. Un service de courriers, cabines téléphoniques et laverie.

L'ensemble du personnel s'engage à vous accompagner pendant votre séjour avec respect, bienveillance et en prenant soin de la confidentialité qui vous est due.

Le patient est au cœur de notre dispositif, qui doit concourir à vous offrir, à la fois des conditions d'accès aux soins idéales en termes d'efficacité et de sécurité, et des conditions de séjour confortables et agréables (Cf. Charte du patient hospitalisé et Valeurs Générale de Santé).



## LES ENGAGEMENTS DU PATIENT

Durant votre séjour, vous serez amené(e) à partager des espaces soumis à quelques règles élémentaires de vie, d'hygiène et de sécurité.

### Le respect des règles de vie :

**Tabac** : il est strictement interdit de fumer dans la clinique en application de la loi Evin.

**Téléphone portable** : en raison des risques de perturbations pouvant intervenir sur certains équipements médicaux, l'utilisation des téléphones portables est uniquement tolérée à l'intérieur des chambres des patients. Nous vous remercions de bien vouloir mettre votre appareil en mode arrêt en tout autre lieu.

**Objets de valeur** : nous vous déconseillons de venir dans l'établissement avec des bijoux ou objets de valeur. Merci de bien vouloir les remettre à votre entourage ou de les déposer dans le coffre mis à votre disposition. L'établissement décline toute responsabilité pour le vol ou la détérioration des objets de valeur que vous conserveriez dans votre chambre.

**Boissons alcoolisées et produits illicites** : l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de produits illicites sont interdites dans la Clinique. Tout manquement à cette règle pourra être sanctionné par la Direction et entraîner votre sortie définitive de l'établissement.

**Nuisances sonores** : le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter. Il est recommandé d'écouter de la musique à l'aide d'un casque et de veiller au volume sonore du téléviseur de votre chambre.

**Visites** : la visite des proches est un moment réconfortant. Toutefois, pour des raisons d'hygiène et pour votre rétablissement, nous vous remercions de limiter le nombre de visiteurs présents en même temps dans votre chambre. Par ailleurs, les enfants peuvent être porteurs de maladies spécifiques dont les répercussions sont parfois plus graves lorsqu'elles touchent les adultes et notamment les personnes affaiblies. C'est pourquoi, d'une façon générale, nous déconseillons aux jeunes de moins de 15 ans de rendre visite aux patients et nous vous demandons de ne pas faire monter dans les services de soins des enfants de moins de 12 mois.

### **Recommandations générales :**

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé :

- de respecter et permettre le repos des autres patients
- de n'apporter aucune gêne au fonctionnement du service
- d'avoir une tenue vestimentaire correcte lors de vos déplacements
- de maintenir en bon état les locaux et les objets mis à votre disposition
- de ne pas introduire d'animal dans l'enceinte de l'établissement ; à l'exception de Pierce, chien d'assistance, présent dans l'établissement, aucun animal n'est autorisé (intervenant dans la prise en charge de certains patients avec autorisation médicale, son accès dans la clinique est très limité et est soumis à un contrôle sanitaire régulier).

### Le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

**La conduite à tenir en cas d'incendie** : dans la Clinique, toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.



**La Prévention du risque infectieux et lutte contre les infections nosocomiales :**

Les infections nosocomiales sont des infections contractées au cours d'un séjour hospitalier.

La Clinique IRIS est particulièrement engagée dans la lutte contre ces infections, la positionnant comme un de ses objectifs prioritaires. L'ensemble des professionnels œuvre chaque jour afin de réduire les risques de transmission.

Cependant, votre implication ainsi que celle de votre entourage, est indispensable pour réaliser ensemble une prévention efficace.

Pendant votre séjour, soyez particulièrement attentif à utiliser les solutions hydro-alcooliques à votre disposition pour la désinfection des mains, car elles sont la cause n°1 de la transmission d'infections.

Vous avez à cet effet, à disposition dans vos chambres ainsi que dans tout l'établissement des flacons de produit hydro-alcoolique. Cette solution permet en 30 secondes de friction, sans eau, d'éliminer les microbes présents sur vos mains.

Il vous sera demandé de l'utiliser en arrivant et en repartant des plateaux de rééducation, en quittant votre chambre ou en vous rendant en salle de restaurant.

De même, nous invitons votre entourage à l'utiliser avant de vous rendre visite et en repartant.

**Par mesure de sécurité et d'hygiène, il est interdit d'introduire et de stocker des aliments périssables et matériels (notamment : bouilloires et cafetières) provenant de l'extérieur.**

**En cas de non respect des ces règles, la Direction se réserve le droit de prononcer votre sortie définitive de l'établissement.**

**Date :**

**Noms et Signatures :**

N. BOILLLOT  
Directrice Générale

Le Patient ou  
l'Aidant principal